Image not found or type unknown

trop perçu et fiche de paie

Par **toodoo**, le **01/12/2012** à **11:36**

Bonjour,
en décembre 2011 mon employeur a effectué un virement supérieur de 100 euros à ce qui est noté sur ma fiche de paie

Il me les a réclamé en octobre 2012 et me les a saisi sur ma paye.
Il m'a fait une fiche de paie "normale" mais m'a effectué un virement de -100 euros sans que cela apparaisse sur ma fiche de paie

concrètement une fiche de paie de 1200 euros net a payé mais il ne me verse que 1100 euros et ne fait apparaitre nul part une retenu de 100 euros.

cette pratique est elle légale ?

De plus cela a des répercutions sur mon net imposable cumulé sur l'année puisque en octobre je n'ai pas réélement touché 1200 euros mais 1100 euros

Par **P.M.**, le **01/12/2012** à **21:40**

Bonjou,
Il semble que cela s'équilibre avec ce que vous avez perçu en indu précédemment et qui par conséquent n'a pas été imposable...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés